



LE SAVIEZ-VOUS...?

VOS OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

DATE Décembre 2011

Saviez-vous que vos objectifs d'apprentissage sont le fondement du Programme d'assurance de la qualité de l'Ordre?

Chaque année, vous devez établir trois objectifs d'apprentissage (au minimum) qui ont pour but d'améliorer votre pratique.

Tous les crédits d'activité d'apprentissage continu (CAAC) que vous accumulez doivent avoir un lien direct avec les objectifs que vous avez établis.

Vous pouvez utiliser votre milieu de pratique ou la note que vous vous êtes donnée aux indicateurs dans l'Instrument d'auto-évaluation pour vous aider à établir vos objectifs d'apprentissage.

N'oubliez pas que vous devez accumuler 45 crédits de formation continue au cours du cycle actuel de trois ans qui va de 2011 à 2013.